



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production

Question écrite n° 37737

Texte de la question

M Louis Goasduff attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les réactions de mécontentement agricoles qui résulteraient d'une affectation exclusive à la montagne du quota laitier de 100 000 tonnes obtenu par transfert du quota « livreurs directs ». Ne serait-il pas logique que des affectations de quotas supplémentaires soient orientées vers les régions et les zones où l'effort de réduction de la production a été le plus constant par les éleveurs ? Il serait en effet regrettable que la préaffectation de ces volumes efface une fois de plus les dépassements délibérément réalisés par certains producteurs au mépris des éleveurs qui s'efforcent de respecter la discipline du contingentement.

Données clés

Auteur : [M. Goasduff Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37737

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 942